

LYCEE - COLLEGE
DU PARC IMPERIAL
2 avenue Paul Arène
06000 NICE

Service Intendance
Gestion Internat – Demi-Pension
Bureau 15 Tel : 04 92 15 24 76

Accueil téléphonique : de 08h15 à 09h45 et de 10h15 à 11 h 15

Le bureau est ouvert aux élèves et au personnel de l'établissement seulement

INSCRIPTION EN QUALITE DE DEMI-PENSIONNAIRE
ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

L'inscription doit se faire impérativement au mois de juin et non à la rentrée scolaire

Les élèves demi-pensionnaires sont accueillis à la demi-pension cinq jours par semaine, du Lundi au Vendredi inclus. Les repas débiteront **le lundi 03/09/2018**.

Les frais scolaires sont payables **d'avance, chaque trimestre**. Les paiements s'effectuent par chèque, par virement ou en espèces au bureau 15.

LA DEMI-PENSION ENGAGE L'ELEVE POUR TOUTE L'ANNEE SCOLAIRE

La désinscription de la demi-pension s'effectue en fournissant un justificatif avant le début de chaque trimestre

Au moment de l'inscription

- l'élève remet son bulletin d'inscription,
- le règlement devra s'effectuer du 03/09 au 21/09/2018.

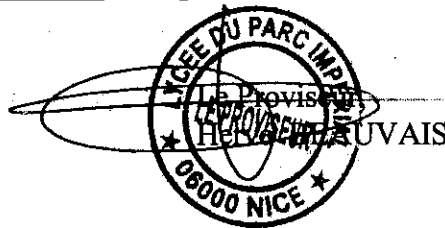
Le jour de la rentrée, un document sera distribué par le Professeur Principal. Le règlement correspondant au forfait choisi, devra être rendu le 21/09/2018 au plus tard.

RETRAIT DE LA CARTE D'ACCES A LA RESTAURATION :

Les cartes seront distribuées par le professeur principal le jour de la rentrée (cela ne concerne que les nouveaux élèves, les anciens élèves doivent conserver leur carte de demi-pension pendant toute leur scolarité au Parc Impérial).

Tout élève non inscrit, donc considéré comme externe, pourra s'il le souhaite prendre occasionnellement un repas au tarif de 4.60 Euros en se présentant au bureau 15. (achat de 10 repas minimum).

L'Agent Comptable,
Laurence BOUTONNE



✂

Je m'engage à inscrire mon enfant à la demi-pension et je réglerai à la rentrée.

NOMPRENOMCLASSE 2018/2019.....
(en majuscule)

PS : les forfaits peuvent être changés à chaque trimestre

Signature des parents

LYCEE ET COLLEGE DU PARC IMPERIAL NICE

2, avenue Paul Arène – 06000 NICE

SERVICE INTENDANCE – BUREAU 15 – Tel : 04.92.15.24.76

Accueil téléphonique : de 08h15 à 09h45 et de 10h15 à 11h15

LE BUREAU EST OUVERT AUX ELEVES ET AU PERSONNEL DE L'ETABLISSEMENT SEULEMENT

INSCRIPTION EN QUALITE D'INTERNE ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

TARIF 1^{er} trimestre : du 03/09/2018 au 31/12/2018

L'inscription en qualité d'interne au Lycée du Parc Impérial est soumise à deux conditions préalables obligatoires :

I - Etre accepté sur dossier en cette qualité par le Chef d'Etablissement ou son représentant.

II - Avoir remis **impérativement au moment de l'inscription** un chèque du montant de la pension du 1er Trimestre : septembre - décembre 2018 soit : **736.84 €**, libellé à l'ordre du : **Lycée du Parc Impérial de Nice (et non du Collège)**. Les chèques seront encaissés à partir du mois de septembre.

ELEVES BOURSIERS UNIQUEMENT

Joindre obligatoirement la copie de la notification de droit ouvert que vous avez reçue début juin. Dans ce cas, remettre un chèque de **400.00 €** le solde vous sera demandé en octobre si nécessaire.

Le prix de l'internat est fixé par le Conseil Départemental.

L'INTERNAT ENGAGE L'ELEVE POUR TOUTE L'ANNEE SCOLAIRE

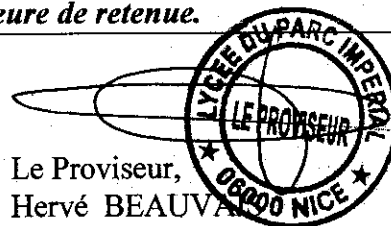
AUCUNE DEMISSION NE SERA ACCEPTEE

Sauf cas de force majeure sur demande écrite

Une carte magnétique est remise à chaque nouvel élève en début d'année scolaire. La possession de cette carte est obligatoire et strictement personnelle. L'élève doit la conserver durant toute sa scolarité. Les oublis des cartes seront sanctionnés par 1 heure de retenue. Les élèves ayant perdu leur carte doivent impérativement en racheter une nouvelle au tarif de 5 € au bureau 15 sinon ils seront également sanctionnés par une heure de retenue.

Début des repas : Le lundi 03 septembre 2018.

L'Agent Comptable,
Laurence BOTTON



Le Proviseur,
Hervé BEAUVAN

TARIF SEPTEMBRE/DECEMBRE 2018 (du 03/09 au 31/12/2018)

NOM PRENOM CLASSE 2018/2019.....
(en majuscule)

Demande mon inscription en qualité d'interne pour l'année scolaire 2018/2019

Cocher la case correspondante

- Elève scolarisé au Parc Impérial - Ci-joint le paiement de 736.84 € (de 400.00 € si l'élève est boursier)
- Elève scolarisé au Lycée d'Estienne d'Orves ou au LP les Palmiers - Déposer le paiement de 736.84 € directement dans votre établissement - (entourer votre établissement d'accueil).
- Elève scolarisé au Parc Impérial et interne à Estienne d'Orves - Ci-joint le paiement de 697.31 € (de 400.00 € si l'élève est boursier)

Nom et Prénom du Responsable légal

Adresse CP..... Ville.....

N° Portable du responsable financier :

Signature du responsable.